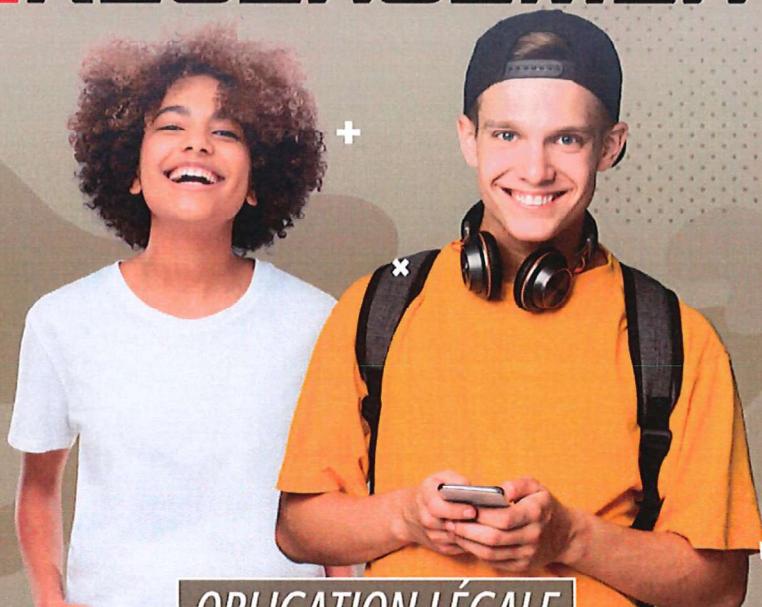


BIENTÔT 16ANS ?

PENSEZ AU

# RECENSEMENT \*



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici

POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans



POUR QUOI ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?

En prenant RDV à la mairie, avec :

- sa carte d'identité
- son livret de famille
- un justificatif de domicile

POURSUIVEZ VOTRE ENGAGEMENT SUR



